

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Foissiat, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 21 novembre 2012

PRÉSENTS : M. GOYARD - R. GUILLERMIN - N. AUTUORO - J. BUATHIER - B. POMATHIOS (suppléant de C. NOUREUX) - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - J.P. LUCIANI - J.L. PELTIER - A. GAYDON - J.P. FROMONT - J.L. PICARD - P. THETE (à partir de 22h20) - C. DUBOIS - D. BEREZIAT - R. LONGERON - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - JF GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. TOLFA - J.P. ROCHE - C. BREVET - L. GUILLEMOT - S. LAURENCIN (suppléante de P. LAUBRIAT) - G. SAIVE (suppléant de P. MARMONT) - C. PICARD - D. LIEBAUD - J.L. JACQUET - G. LACOSTE - C. FOURNIER

EXCUSÉS : M. BOUZIDI - C. NOUREUX - P. LAUBRIAT - P. MARMONT

ABSENT : - N. BENONNIER

Secrétaire de séance : JP FROMONT

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 38 ; Votants : 38

Jean-Pierre Fromont, Maire de Foissiat accueille les élus et présente les réalisations de la commune. Cassé en avril 2009, le Plan local d'urbanisme a été représenté en janvier 2012. Construit route de Marboz, le pôle médical affiche complet avec ses huit professionnels de santé. La commune a réhabilité l'immeuble Curtil Baly qui comprend plusieurs logements à la location. Le toit de l'école a été refait, ainsi que l'enrobé de la cour. Hélianthe a effectué le bilan thermique du bâtiment et préconisé de changer la laine de verre, ce qui a été fait et a amélioré son isolation. Plusieurs projets sont en cours. Une salle de musique sera aménagée dans une ancienne cave. Le travail principal porte sur l'isolation phonique du local. La cure sera également réhabilitée. La SEMCODA va créer 6 appartements de type T2. En mai dernier, un incendie a détruit le bâtiment abritant le bar restaurant du village, l'ancienne cantine scolaire et des appartements. Au même moment, l'épicerie tabac était vendue, la boucherie cessait son activité. Pour relancer l'activité commerciale du village, la commune a décidé de construire un espace commercial avec une supérette, une boucherie et deux appartements. Les travaux devraient débuter en avril.

Le conseil communautaire accueille Jocelyne Wlassewitch, présidente de Coopération et Solidarité Internationales (CSI), déléguée de la Communauté de communes en matière de coopération décentralisée. Jocelyne Wlassewitch vient présenter les réalisations de l'association et ses perspectives de développement. CSI poursuit ses actions au Sénégal, là où se concentrent les plus gros besoins et les plus gros budgets. Suite à la mission de 2009, un projet sur la gestion des déchets a été entrepris. Une nouvelle mission s'est rendue sur place en novembre 2011 et a établi un contact fructueux avec une association sénégalaise. Toujours sur la gestion des déchets, une délégation est venue à Montrevel en septembre dernier ; certaines actions sont transférables comme le compost, la réduction à la source. Au Sénégal, CSI poursuit ses actions sur la prévention contre le sida. Aucune action n'a été mise en place sur l'eau en 2012 pour permettre de travailler sur une action de plus grande envergure en 2013 : un mini-forage à l'énergie solaire.

En Roumanie, CSI aide les écoles en octroyant 5 euros par élève scolarisé. Une délégation de jeunes Roumains a été reçue cet été à la base de loisirs. Un échange a été organisé avec de jeunes Français. Les deux groupes ont présenté conjointement une pièce de théâtre à la fin du séjour. En 2013, CSI envisage d'inscrire une équipe au raid Delta 60 organisé par Opération Villages Roumains (OVR) ; un euro par kilomètre parcouru serait reversé à des projets sur l'eau. En janvier 2013, une délégation se rendra en Roumanie pour se rendre compte des usages qui sont faits de la salle multifonctionnelle financée en partie par CSI. Un voyage culturel est en projet pour 2014.

L'association consacre également beaucoup d'énergie à sensibiliser les habitants du territoire à la solidarité internationale avec différentes actions : des ateliers cuisines du monde, des cours de djembé et de danse africaine dans le cadre du CEL, la participation à des festivals, l'organisation de la semaine de la solidarité internationale, de la journée des savoir-faire du monde (le 14 avril 2013 à Béréziat).

L'association CSI a bénéficié en 2012 d'une subvention de la Communauté de communes de 43 674 euros (2,30 euros par habitant + ¼ de la rémunération de l'agent de développement local). Cette aide représente 72,86% des recettes de l'association qui est aussi soutenue par le Conseil général, le Syndicat des eaux de la moyenne Reyssouze. Les dépenses sont affectées en majorité au Sénégal (59,18%), puis à la Roumanie (12,06%), aux salaires, charges (14,89%) et à la sensibilisation (9,49%).

La Communauté de Communes est représentée au conseil d'administration par Christiane Colas, Pascale Tolfa et Patrice Thête.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 30 OCTOBRE 2012

Le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 13 NOVEMBRE 2012 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de Communauté.

TOURISME

Présentation du plan d'actions de la stratégie touristique

En novembre 2010, constatant l'absence de ligne directrice guidant la politique touristique de la Communauté de communes, la commission tourisme faisait part de la difficulté à se prononcer sur les investissements à réaliser. Le conseil du 29 mars 2011 a décidé de s'appuyer sur la MITRA (Mission d'ingénierie touristique Rhône-Alpes) et Ain-tourisme pour définir les actions à conduire et de retenir le CAUE de l'Ain pour établir les grandes lignes d'un plan d'aménagement du site et valoriser le tour des lacs. En juillet 2011, le cabinet Traces TPI a été retenu pour accompagner la collectivité dans la définition d'une stratégie touristique et de loisirs. La stratégie validée par le bureau du 9 mai 2012 propose de développer à 15 ans un territoire touristique s'appuyant sur la base de loisirs et connecté aux autres sites de loisirs du territoire (Sougey, karting, ferme équestre, voie verte, chemins de randonnée, etc.). A 5 ans, l'essentiel des actions se concentrera sur la qualification du pôle du grand lac, avec des actions complémentaires sur le Sougey.

Le cabinet d'études Traces TPI présente le plan d'actions aux élus communautaires. Celui-ci s'articule autour de trois axes :

- *Faire de l'espace grand lac un espace touristique et de loisirs moteur du développement territorial* : repenser le cadre et la fonction d'accueil (passage du paiement guichet au paiement parking), qualifier les espaces de baignade, les locaux de la maison des sports et le pôle d'hébergement pour allonger la saison, attirer de nouvelles clientèles, revoir l'ambiance extérieure du restaurant et du snack notamment ;
- *Diffuser le tourisme à partir d'activités complémentaires en lien avec l'espace grand lac* : redéfinir les liens entre le lac et son environnement (refonte de la route d'Étrez, valorisation du tour des lacs et de la voie verte, etc.), valoriser la ferme du Sougey, réaliser une charte urbaine d'aménagement entre les communes ;
- *Développer une approche marketing plus offensive, servie par un mode d'organisation renouvelé et un travail resserré entre acteurs locaux* : définir un plan marketing, obtenir des labellisations (Familles plus, Pavillon bleu, Qualité tourisme), organisation d'événements phares, définir un mode d'organisation permettant un développement touristique coordonné.

Le coût des investissements à 7 ans est estimé à 14,99 millions d'euros HT. Le modèle économique proposé pour la base de loisirs s'appuie sur un petit équilibre économique qui sera atteignable avec l'ajout de nouveaux centres de profits, la croissance de l'activité et l'augmentation des tarifs liés à l'hébergement encore inférieur au marché.

Arrivée de P. THETE.

Quelques questions invitent à préciser certains points du plan d'actions et le sens de la délibération à prendre.

Le passage du paiement guichet au paiement parking doit s'accompagner de la refonte de la route d'Etrez pour éviter les stationnements indésirables.

Les élus sont invités à se prononcer sur l'ambition générale du programme d'actions. Le projet porte sur plusieurs années et donnera lieu à des discussions ultérieures sur les grandes réalisations en commission tourisme, en bureau et en conseil. Le plan d'actions est évolutif et adaptable dans la mesure où il correspond à la stratégie affichée.

Sur le mode de gouvernance, la question est seulement esquissée, aucune réponse n'est proposée. La Communauté de communes n'est pas en capacité de gérer seule un équipement tel qu'il est envisagé ; d'autres partenaires, notamment des professionnels du tourisme, seront à trouver pour faire vivre l'ambition du programme d'actions. D'autant que le modèle économique repose sur le petit équilibre à condition d'inventer de nouveaux centres de profits.

Est-on sûr qu'il existe une clientèle pour ce type d'équipement ? La prospective commerciale n'a pas été développée dans le plan d'actions, mais elle a été largement abordée dans la phase de diagnostic.

Le programme d'actions est ambitieux pour cet équipement structurant pour le territoire, même si nous sommes incertains quant à sa réalisation, nous sommes convaincus de la nécessité d'agir pour préserver l'attractivité du territoire. Il est précisé que la base de loisirs ne part pas de zéro. Elle s'est constituée une clientèle fidèle qui génère 1,8 million d'euros de chiffre d'affaires annuel. Il faut le développer. La base de loisirs est aussi une grande zone d'activités qu'il convient de requalifier pour rester dans la course et faire face à la concurrence. *(Adopté, unanimité)*

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Contributions communales et intercommunales au budget du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) / allocation de vétérance versée aux anciens sapeurs pompiers volontaires

Depuis 1998, le SDIS de l'Ain verse à l'ensemble des anciens sapeurs-pompiers volontaires une allocation de vétérance, qui doit être financée par les contributions des collectivités territoriales et établissements publics, autorités d'emplois des sapeurs-pompiers volontaires. Cette dépense est une dépense obligatoire. Or, jusqu'à ce jour, le SDIS versait l'allocation vétérance sans recouvrer les sommes correspondantes auprès des collectivités et établissements publics. Le Préfet de l'Ain a rappelé au président du conseil d'administration du SDIS ce défaut de recouvrement demandant de régulariser la situation.

Par ailleurs, le conseil d'administration du SDIS, l'association des maires de l'Ain et l'association des maires ruraux de l'Ain ont souhaité revaloriser l'allocation de vétérance en l'alignant sur l'allocation de fidélité plus avantageuse.

Enfin, les organisations représentatives des maires ont souhaité que cette contribution soit répartie entre l'ensemble des communes du Département en proportion de la population de référence utilisée pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), soit en 2013, 2,80 euros par habitant.

Il est proposé au conseil communautaire de valider l'alignement de l'allocation de vétérance sur l'allocation de fidélité, d'accepter que la répartition de cette dépense soit établie au prorata de la population DGF et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes avec le SDIS. *(Adopté, unanimité)*

II. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène, de nettoyage et de petits matériels destinés à l'entretien ménager des bâtiments communaux et intercommunaux

La Communauté de communes a proposé la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène, de nettoyage et de petits matériels destinés à l'entretien ménager des bâtiments communaux et intercommunaux. Les communes de Confrançon, Foissiat, Montrevel-en-Bresse et le SIVOM de l'Agglomération ont souhaité adhérer au groupement. La Communauté de communes sera chargée de l'ensemble de la procédure de passation du marché public et du suivi administratif. Les membres procéderont à l'exécution technique et financière des marchés pour les parties des prestations leur incombant. Les marchés sont conclus pour une durée d'un an, reconductibles deux fois, soit pour les années 2013 à 2015. Le conseil se prononce pour autoriser d'une part, la constitution du groupement de commandes et d'autre part, le Président à signer la convention et les marchés à intervenir. *(Adopté, unanimité)*

III. Décision modificative n°4

Cette décision modificative a pour objet d'inscrire les crédits résultant de décisions prises précédemment et d'ajuster les crédits de certaines actions en cours.

Budget principal

30 000 euros sont inscrits en complément de la subvention aux centres de loisirs associatifs, 10 000 euros pour les Amis du Sougey pour l'organisation du spectacle « La légende de la Dame blanche ». La section de fonctionnement est équilibrée par l'encaissement d'indemnités journalières et de subventions extérieures non prévues au budget primitif. D'autres opérations de nature comptable ne nécessitent pas de financement supplémentaire.

Budgets annexes

Sur le budget annexe Centre de services, un complément de crédits est nécessaire pour l'acquisition d'une armoire réseau (300 euros).

Sur le budget annexe Equipements d'accueil, 71 500 euros sont inscrits pour le marché de maîtrise d'œuvre du Sougey suite au transfert du budget principal au budget annexe, et 6 275 euros pour des travaux de débroussaillage et de remise en herbe des terrains. 972 euros sont à ajouter suite au remboursement de deux cautions suite à la vente de deux immobiliers d'entreprise. Ces budgets étant excédentaires, aucun besoin de financement n'est nécessaire. *(Adopté, unanimité)*

AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ

Centre local et de coordination gérontologique des Pays de Bresse (CLIC) : location d'un véhicule de service

La Communauté de communes de Montrevel est membre de l'entente intercommunautaire constituant le CLIC des Pays de Bresse. La coordinatrice du CLIC effectue tous ses déplacements professionnels, notamment les permanences dans les 5 cantons, grâce à un véhicule loué dans le cadre d'un marché public signé en 2010. Il convient de renouveler le marché pour la location d'une voiture pour une durée de trois ans et pour 30 000 kilomètres. Le budget du CLIC est un budget annexe de la Communauté de communes de Saint-Trivier de Courtes. Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président de la Communauté de communes de Saint-Trivier de Courtes à lancer la consultation et signer les pièces afférentes au marché de location d'une voiture de service pour le CLIC. *(Adopté, unanimité)*

L'assemblée plénière du CLIC a eu lieu le 12 novembre 2012. Le bilan de la structure fait état d'une hausse de son activité. De janvier à septembre 2012, 680 personnes ont été renseignées, soit une augmentation de 58% par rapport à 2011. 61% sont des personnes âgées de plus de 75 ans, 24% sont issues du canton de Montrevel. Le nombre de contacts et d'entretiens est également en hausse : celui-ci s'explique en partie par la poursuite de la campagne de présentation de la carte Mémo, document sur lequel les personnes âgées sont invitées à noter les noms et coordonnées de leur médecin, infirmière, kinésithérapeute, pharmacie, etc. Le CLIC est financé par le Conseil général de l'Ain et la CARSAT ; les communautés de communes adhérentes ne participent pas au financement du service pour l'instant.

JEUNESSE ÉDUCATION SPORT CULTURE

I. Signature de conventions de coopération avec les centres de loisirs associatifs du territoire

La Communauté de communes et les centres de loisirs associatifs du territoire organisent régulièrement des activités inter centres. Afin de régler l'organisation de ces journées et définir les modalités financières de ces échanges, une convention est signée annuellement. Il est demandé au conseil de communauté d'autoriser la signature d'une convention de coopération avec les centres de loisirs associatifs, pour les années 2013 et 2014. *(Adopté, unanimité)*

II. Adhésion au dispositif « bons loisirs jeunes » de la Caisse d'allocations familiales (CAF)

La CAF attribue des bons loisirs jeunes d'une valeur totale de 70 euros à tous les jeunes de 11 à 18 ans sous conditions leur permettant de régler le coût d'une adhésion, d'une cotisation, d'une licence, d'un stage, d'une sortie auprès des collectivités et des associations organisatrices. Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser l'adhésion à ce dispositif pour le centre de loisirs et le service jeunesse. *(Adopté, unanimité)*

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Agenda

- Prochains bureaux : 4 décembre 2012, à 18h et 8 janvier 2013, 18h.
- Prochain conseil communautaire : mardi 18 décembre, à 20h30 à Jayat
- Mardi 18 décembre : glorieuse de Montrevel. La signature de la charte d'engagement visant à promouvoir une alimentation de qualité et de proximité dans les restaurants scolaires par les 14 maires aura lieu à cette occasion, à 11h.
- Le trésorier prend sa retraite. Il présentera son successeur le 20 décembre, à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre Fromont



Le Président,
Jean-Pierre Roche